

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 17 JUIN 2024

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 22h30)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	PRÉSENTATION DE L'APOL PAR LE COMMANDANT M. R. CAVIN	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024	6
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	6
6.	DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	8
7.	PRÉAVIS 07/2024 - COMPTES 2023	8
8.	PRÉAVIS 08/2024 - RAPPORT DE GESTION 2023	13
9.	PRÉAVIS 09/2024 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE ECA 120 DIT LE CARROUSEL À CULLY	18
10.	PRÉAVIS 10/2024 - RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	19
11.	COMMUNICATION 01/2024 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE LA COMMISSION DE GESTION - LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON JAUNE À CULLY	21
12.	ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL	21
13.	NOMINATION À L'ASCL ET À L'AIEJ	21
14.	DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	21
15.	COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTRECOMMUNALES	22
16.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	22
17.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	24

Mme Daniela Nagy, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également les représentants de la presse, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni, et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	46
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Mathieu Cardinaux, Anna-Christina Currat, Basile Debraine, Léon Denisart, Blaise Duboux, Pierre-André Fontannaz, Izia Indermühle, Aurélia Joly, Jacques Joly, Christine Lavanchy, Nathalie Pfeiffer, Bernard Rufi et Marlyse Schopfer	13
ABSENTE NON EXCUSÉE	Mme Elodie Griffard	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 8 mai 2024 a été modifié.

Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 10 juin 2024 avec les modifications suivantes :

Ajout-modification :

- Ajout du **point 11** - Communication 01/2024 - Réponse à l'interpellation de la commission de gestion - Location du rez-de-chaussée de la Maison jaune à Cully
- Modification au **point 12** - Nominations à l'ASCL et à l'AIEJ (ajout de l'AIEJ)

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE L'APOL PAR LE COMMANDANT M. R. CAVIN

M. Y. Kazemi :

C'est inhabituel d'avoir une présentation lors d'un conseil communal. Nous avons cette possibilité et dans le cadre de l'APOL, pour les représentants du Conseil intercommunal, et il nous a semblé assez utile de pouvoir profiter de la présence de notre Commandant pour présenter l'APOL, mais aussi de parler des évolutions, des enjeux et des défis auxquels elle doit faire face. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler de manière succincte, mais on est toujours en train de vous rapporter les choses et il nous semblait beaucoup plus intéressant que le Conseil ait une des personnes-clés pour parler de ces évolutions. Ces évolutions sont majeures, elles vont aussi se répercuter d'une manière ou d'une autre sur les budgets que nous voterons. Et pour nous, il nous semblait essentiel que vous ayez une

présentation substantielle et de pouvoir interagir directement avec une personne qui vous montrera de manière forte ce changement et il remercie le Commandant, M. R. Cavin.

La Présidente donne la parole au Commandant, M. Raphaël Cavin, et rappelle qu'un bref moment est prévu pour des questions à la fin de la présentation. S'il s'avère qu'il y a trop de questions, celles-ci pourront être adressées au Bureau du Conseil qui les transmettra au Commandant.

M. R. Cavin, Commandant APOL-Police Lavaux :

On lui a donné une vingtaine de minutes pour parler de Police Lavaux-APOL. Il va parler un petit peu de l'organisation policière vaudoise, de Police Lavaux en particulier, et puis un peu de ce qu'on fait dans notre corps de police.

(La présentation se trouve sur le site BEL et Extranet)

Acclamations

La discussion est ouverte.

M. J. Gygax :

Merci beaucoup pour la présentation qui montre la diversité des opérations et du champ étendu de vos opérations.

On a vu clairement qu'il y avait des moyens à développer pour le contrôle de la vitesse. Sa question porte sur les moyens à disposition, ou peut-être des prévisions en matière de bruit, sachant que nos villages souffrent de façon critique entre 19h00 et 21h00, d'une recrudescence et d'une présence excessive de bruit, notamment due aux motards.

Sa question est assez concrète. On parle de contrôle vitesse, mais que fait-on et que va-t-on faire pour le bruit dans nos villages ?

M. R. Cavin, Commandant APOL-Police Lavaux :

Effectivement, c'est une question récurrente, notamment à Riex et à Epesses où la problématique est tout à fait prégnante. Il n'existe pas de radar anti-bruit qui permette de faire une dénonciation à celui qui fait trop bruit. C'est un premier constat. On a des radars préventifs qui donnent une indication, mais pour l'instant, aucun ne permet de dénoncer un comportement abusif. En fait, il faut personnellement le constater, donc que la police soit là et intervienne immédiatement. On fait un certain nombre d'opérations qui s'appellent des opérations OCHE, avec la Police cantonale vaudoise. Ce sont des opérations conjointes qu'on mène dans tout le canton, soit chacun chez soi, soit de manière coordonnée ensemble et on contrôle tout ce qui est véhicule modifié. On en fait entre 3 et 4 par année sur le secteur et puis pour les véhicules dont on a des doutes, on les envoie au SAN.

Bilan aussi mitigé dans les lieux extrêmement urbains, beaucoup de véhicules sont modifiés. Chez nous, force est de constater que les gens ont les moyens d'acheter des véhicules qui sont bruyants d'origine. Ils ne sont pas obligés de les modifier. Ça c'est très particulier. On n'a pratiquement aucun véhicule modifié chez nous. On a par contre des comportements inadaptés et c'est un problème de comportement et pas de véhicule. Et là, il est particulièrement difficile d'intervenir, car il faut pour cela s'attaquer au comportement de la personne et être présent.

On le fait, mais pas suffisamment parce que c'est complexe, car tout se passe en même temps pendant les horaires mentionnés, car c'est là que les gens rentrent du travail, donc des flux de personnes importants et des accidents, et ça rentre en concurrence avec toutes les autres activités.

On tâche d'être présent, mais il n'y a aujourd'hui malheureusement pas de solution miracle automatisée pour la lutte contre le bruit.

Mme Anne Baehler Bech :

Merci beaucoup pour l'exposé. Une question d'ordre plus général. Considérez-vous que l'APOL a la taille critique suffisante pour faire face aux enjeux que vous avez définis ?

M. R. Cavin, Commandant APOL-Police Lavaux :

Finalement, il retourne la question au Conseil, est-ce qu'il pense que la sécurité dans Lavaux est bonne ou mauvaise ? S'il regarde les chiffres, il serait tenté de dire qu'on est en tout cas tout à fait présent dans le jeu. Il y a un constat assez simple, c'est que pas de police, c'est moins de policiers qu'une police et ça c'est mécanique. Donc aujourd'hui, on est capable de faire face aux enjeux actuels. La partie variable est surtout dans les tâches mutualisées, dont celles des maintiens de l'ordre où là, on n'a pas le choix, c'est une mécanique du nombre et une clé de répartition et finalement, c'est les engagements qui nous font sortir de notre secteur, ce qui fait que pendant qu'on est ailleurs, on n'est pas chez nous. Et il pense que, c'est peut-être là où lui-même, il est moins satisfait de la prestation, parce qu'on est en train de la délivrer ailleurs. C'est les miracles de la Police coordonnée qui veut qu'on se doive assistance. Evidemment, on a un secteur où on a moins besoin d'assistance que les autres pour nos manifestations, on n'a pas par ex. de challenge ligue, etc.

Oui, il pense qu'on a la taille critique, la Police Lavaux est une pme, finalement, c'est presque plus que certaines administrations communales. On a un certain succès en termes de prévention de la criminalité. A ce jour, il y a peu de concurrence, puisque si on veut une police et une sécurité sur mesure, aujourd'hui c'est non. Par contre, effectivement, l'enjeu est de s'adapter aux nouvelles demandes, problématiques et typologies des crimes en évolution.

On a un nombre de manifestations qui augmente d'année en année. Par exemple, pour le Cully Jazz Festival, c'est entre 14 et 20 policiers suivant les soirs, alors ils ne sont pas tous de la Police Lavaux, puisqu'on a la Police des transports qui nous appuie, ainsi que la Police cantonale vaudoise, en l'occurrence.

Mme M. Janeiro :

Merci M. le Commandant pour votre présentation. Elle tient à le remercier aussi, en tant que féministe, d'avoir mis dans ses axes prioritaires la question de la violence faite aux femmes.

Sa question est un peu parallèle à cela. Vos homologues du Nord vaudois ont engagé une travailleuse sociale pour les accompagner. Est-ce que c'est quelque chose qui aurait lieu ici ? Est-ce que c'est un projet pour la Police Lavaux ?

M. R. Cavin, Commandant APOL-Police Lavaux :

Effectivement la Police du nord vaudois a déjà développé un travail avec une psychologue qui était au préalable en interne à la sécurité publique et maintenant elle fait des patrouilles mixtes avec un policier de proximité.

Les enjeux urbains ont un peu dicté ce choix puisqu'il y a passablement de problèmes de criminalité, et évidemment beaucoup plus de ce qu'on en connaît sur ce secteur, rien que la ville, c'est 30'000 personnes, donc c'est déjà plus que nos 6 communes.

Donc, non, aujourd'hui, on n'a pas ce type de projet. Il pense qu'il n'est totalement pas transposable. Par contre de développer des moyens d'assurer un meilleur suivi des victimes au sens large, ça c'est actuellement est cours. C'est l'un des projets qu'on a. Ça serait une forme de déclinaison locale de leur projet.

M. P. Vionnet :

Sa question est assez simple puisqu'on va parler des comptes 2023. Donc, il a vu que depuis plusieurs années, la facture est d'environ CHF 1'200'000.-, 5-6 ou 7 plein temps, on est dans une région relativement sécurisée, 45 infractions pour 1'000 habitants. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de pondérer un peu cette facture par rapport à des zones comme Lausanne ou l'Ouest qui sont peut-être un plus demandeuses de sécurité que Lavaux ?

M. R. Cavin, Commandant APOL-Police Lavaux :

Il répond au niveau de l'opérationnel, puisque que c'est une question finalement relativement politique. Il n'y a plus de sous-catégorie. Il précise que la Police Lavaux a les mêmes compétences et le même cadre légal que la Police de Lausanne, que la Police du Nord vaudois, etc. C'est exactement ce que la Police coordonnée a réglé. Il y a 25 ans, il y avait 50 corps de police avec 4 ou 5 niveaux de compétences différents. Aujourd'hui, il n'y a plus que 2 différentes stations centrales. C'est la Police judiciaire qui est gérée par la Police cantonale. C'est la seule différence qui existe. Toutes les 9 PolCom (polices communales) exercent le même métier et ont le même cadre de base.

Les engagements externes sont compris dans la LOPV (loi sur l'organisation policière vaudoise), et on n'a malheureusement pas le choix que de refuser les demandes. Un exemple : on nous dit voilà, il y a une grosse manifestation, comme le Bürgenstock. La Confédération prévoit pour le système de sécurité 1'500 policiers et 1'500 militaires. Pour les 1'500 policiers, le canton hôte fait une demande d'appui concordataire à tous les cantons. Entre autres, Zurich en fournit env. 300 à 400 policiers et Police Lavaux en fournit 2 dans le contingent vaudois. Il y a une clé de répartition.

Police Lavaux est une police comme une autre et on est soumis, malheureusement, exactement aux mêmes règles que les autres PolCom.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Aucune modification n'y est apportée.

La Présidente passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la grande majorité avec une abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

La Présidente :

➤ Aide-mémoire pour les délégués des associations intercommunales

Ce document est maintenant en cours de relecture auprès du Bureau. Nous vous avertirons dès qu'il sera disponible sur Extranet et, comme pour l'aide-mémoire pour les commissions, toute proposition d'amélioration est la bienvenue des conseillers-ères.

➤ Visite de la Commune du 22 juin 2024

Nous avons 34 conseillères et conseillers inscrits, Catherine Fonjallaz, ainsi que les 7 membres de la Municipalité, Sandra Valenti la secrétaire municipale, MM Genton et Sesseli. Donc nous serons au total 44 personnes pour cette journée.

➤ Votations fédérales du 9 juin 2024

Le dépouillement s'est très bien passé, résultats transmis vers 12h20. A l'issue du scrutin, nous avons les résultats suivants :

Le taux de participation a été de **53.46%**

01 Objet : Initiative d'allègement des primes

BULLETTINS	Rentrés	1'886
	Blancs	35
	Nuls	0
	Valables	1'851

Suffrages		
Oui	1'044	56.40%
Non	807	43.60%

Statut : accepté

02 Objet : Initiative pour un frein aux coûts

BULLETTINS	Rentrés	1'886
	Blancs	43
	Nuls	0
	Valables	1'843

Suffrages		
Oui	423	22.95%
Non	1'420	77.05%

Statut : refusé

03 Objet : Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

BULLETTINS	Rentrés	1'886
	Blancs	27
	Nuls	0
	Valables	1'859

Suffrages		
Oui	343	18.45%
Non	1'516	81.55%

Statut : refusé

04 Objet : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

BULLETTINS	Rentrés	1'886
	Blancs	39
	Nuls	1
	Valables	1'846

Suffrages		
Oui	1'447	78.39%
Non	399	21.61%

Statut : accepté

➤ **Prochaines votations fédérales**

22 septembre 2024 - 24 novembre 2024

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2024 sont agendées comme suit :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
07.10.2024	02.09.2024	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2024	05.11.2024	17h00	Salle à fixer + repas

➤ **Demande de crédit supplémentaire 2024/01 de CHF 50'000.- de la Municipalité à la Commission des finances**

La Présidente indique que le Bureau a été informé de la demande de crédit supplémentaire 2024/01 de CHF 50'000 de la Municipalité à la Commission des finances.

Comme le prévoit l'article 39 alinéa 13 de notre nouveau règlement, « la municipalité peut engager des crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.-, moyennant le préavis financier de la commission des finances sans l'acceptation du conseil communal ».

Elle donne la parole au président de la Commission des finances pour quelques explications à ce sujet.

M. Ch. Currat :

La commission des finances a reçu pour la 1^{ère} fois ce type de demande. On l'a traitée. La demande était assez complète. On a eu le contact soit avec la Municipalité et avec le boursier. On a posé les questions qu'on pouvait avoir sur ces éléments, puis compte tenu de cela, on a accepté. Sur ce, on a adressé notre lettre de réponse positive à la Municipalité. Cette réponse sera le standard pour les prochaines demandes.

Puis, on a regardé comment informer au mieux le Conseil. Donc, ça nous a paru normal de transmettre notre lettre tout de suite au Bureau, pour qu'il puisse la transmettre, s'il le souhaite, immédiatement au Conseil et puis, nous, venir avec l'information à la séance suivante, et s'il devait y avoir la moindre question, de pouvoir y répondre à ce moment-là.

La Présidente ouvre la discussion sur ces divers points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

6. DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Il n'y a pas eu de dépôt.

7. PRÉAVIS 07/2024 - COMPTES 2023

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2023, ainsi qu'une copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. Ch. Currat :

Vu que c'est la première fois qu'on fait les comptes de cette manière. Il dit juste 2 mots sur la manière dont ça a été fait. Ça a été fait de manière cordiale et conformément à la nouvelle mouture du règlement du Conseil. Et puis après, M. Nicolas Potterat prendra la parole pour expliquer les éléments de fonds du rapport de la commission des finances.

Donc, dans sa séance avec la Municipalité, la Cofin a étudié les comptes et puis a échangé entre ses membres. Nous y reviendrons. Mais auparavant, la Cofin avait coordonné son travail avec la commission de gestion. Une séance a été organisée entre les deux commissions. On a eu en plus plusieurs échanges, notamment avec le président de la Cogest et avec d'autres membres. Ainsi la Cogest a pu nous expliquer les sujets qu'elle avait analysés cette année et nous dire si elle-même avait des demandes spéciales à faire par rapport à l'examen des comptes, ce qui nous a permis ainsi d'avoir un travail bien coordonné entre les 2 commissions. Ce qui était d'autant plus nécessaire vu que maintenant, il y a le rapport de gestion d'un côté et le rapport de la Cofin sur les comptes de l'autre. Ça a permis aussi de pouvoir, face à la Municipalité, montrer une approche coordonnée, en posant des questions de la meilleure manière possible. Cette approche coordonnée nous semble aussi utile pour faciliter le travail du Conseil communal.

S'agissant des séances avec la Municipalité, on a aussi inauguré une nouvelle manière de faire. Dans un premier temps, la Municipalité a présenté à la Cofin les éléments qui lui paraissaient saillants des comptes 2023. Nous avons eu notamment une présentation du boursier, qu'il remercie, qui est venu avec différents slides qu'il nous a passés par la suite et qui ont pu être utiles pour l'élaboration de notre rapport. Ses propos ont pu être complétés par les membres de la Municipalité et suivis de quelques questions générales. Puis après : place à la nouveauté. C'est-à-dire un traitement par dicastère, donc 2 dicastères à la fois, donc le tout en 3 tours. Pour chaque dicastère, on a eu à chaque fois les 2 personnes de la Cofin, qui ont suivi le dicastère en question pendant l'année, et qui, avec le municipal en charge, ont traité le plus précisément possible les comptes de ce dicastère-là. Bien

entendu, le boursier pouvait venir de même qu'un autre municipal concerné qui pouvait, cela va de soi, intervenir aussi sur les éléments d'un autre dicastère lorsque les comptes sont liés.

Donc, voilà comment nous avons fait et cela s'est vraiment bien passé, à 21h30-21h45, on avait pu faire ainsi le tour des dicastères. S'il devait y avoir des questions précises qui ne pouvaient être répondues ce soir-là, ce qui est tout à fait compréhensible, il était possible de contacter le chef de service concerné les jours suivants. Dans ce cas-là, la réponse nous était adressée par la suite par e-mail. Ce qui a été fait sur différents points.

Donc, nous remercions la Municipalité et les différents services de leur appui.

Il prie, dans autre sens, les membres des commissions ad hoc de continuer à faire attention à bien inclure les gens de la Cofin lorsqu'elles sont nommées. On a vu que ça commence à prendre un bon rythme et que ça fonctionne bien mieux. Si jamais, la secrétaire du Conseil envoie aussi l'ensemble des documents qui précisent la procédure à chaque fois. Donc une commission ad hoc peut facilement identifier qui sont les personnes qui suivent tel ou tel dicastère au sein de la Cofin.

Il remercie aussi la Présidente du Conseil qui a toujours fourni toutes les informations nécessaires pour mettre en place le nouveau règlement et tout le travail que nous avons pu faire ensemble pour cela. Il y avait quand même beaucoup de chose à faire.

Il donne la parole au rapporteur de la Cofin, M. N. Potterat, pour les conclusions de leur rapport.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 07/2024 tel que présenté.

Il remercie tous ses collègues et le boursier pour ses réponses apportées.

La Présidente :

Comme de coutume nous allons analyser cette brochure chapitre par chapitre. Une fois tous les chapitres passés en revue nous voterons sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2023, elle demande à chaque intervenant, **au moment de poser sa question**, de bien vouloir préciser **la page, le paragraphe et le numéro de compte**, auxquels celle-ci se rapporte.

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2024 - COMPTES 2023 - p. 5 à 21

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 22 à 29

La discussion est ouverte.

M. S. Hope Weber :

P. 27 et 29 - 180 Transports publics - compte 180.351.700 - Participation au trafic régional**

Dans l'acceptation du préavis 04/2021, la participation de la commune pour la ligne 47 était estimée à CHF 91'000.- avec la commune de Lutry, et puis selon les comptes 2023, la participation de la commune s'élève à CHF 132'000.-. Comment est-ce qu'on peut expliquer cette augmentation et puis

est-ce qu'on sait quel est le nombre de passagers qui utilisent les 2 arrêts de Pra Grana et de Pra Forny ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Pour la fréquentation, il n'a pas de nouveaux chiffres depuis ceux qui ont été présentés dans le préavis pour l'interface de Pra Grana, c'est-à-dire, la semaine une grosse cinquantaine de passagers et passagères à Pra Grana, le week-end, un peu moins, plutôt entre 35 et 40. Et puis pour Pra Forny, à chaque fois une grosse quinzaine. Alors, on n'a pas de nouveaux chiffres. On les demandera une fois que l'interface de Pra Grana sera en service. C'est clair que, maintenant, la présence des machines de chantier n'est pas de nature à encourager les gens à utiliser plus l'interface. Peut-être, quand on aura une nouvelle interface toute belle toute neuve, on pourra enfin faire un petit peu de promotion pour les transports en commun et puis montrer qu'on ne développe pas les transports en commun seulement à Cully, mais qu'on les développe dans toute la commune, y compris au nord de celle-ci. Il en vient maintenant aux chiffres. Dans le préavis que le Conseil a accepté, il y a quelques années, avec la participation de la commune de Lutry, on avait chiffré à env. CHF 91'000.-, mais c'était une estimation. Finalement les coûts réels se sont plutôt montés à env. CHF 110'000.- /111'000.-, donc env. CHF 20'000.- de plus de ce qui avait été estimé. Il faut dire que c'était une estimation vraiment à la grosse louche. Avant d'avoir commencé, c'était difficile de savoir ce que ça allait réellement coûter avec précision, puis la Commune s'est engagée à verser ces montants. Pour 2023, en fait, on a 2 exercices comptables qui se chevauchent, parce que comme pour 2022, ça coûtait CHF 20'000.-, ce montant a été rajouté à l'exercice 2023, donc les CHF 20'000.- qui manquaient en 2022 plus les à peu près CHF 110'000.- qu'a coûté la convention avec Lutry en 2023, font bien les CHF 132'000.- qui se trouvent actuellement aux comptes.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 30 à 32

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 33 à 54

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

P. 50 - 35304 - Grand'Rue - Parking du Bougnon - compte 35304.314.100 - Entretien courant
Elle relève qu'en 2021 il y avait CHF 807.- de charges, puis en 2022 CHF 32'208.79 et enfin en 2023, on lit la somme de CHF 42'282.32.

En 2022, il y a eu les frais pour l'installation des feux pour environ CHF 30.000.-, mais elle souhaiterait connaître les dépenses en 2023, n'ayant pas vu d'investissement dans l'entretien du parking.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Pour le parking du Bougnon, qui devrait, en principe, être lui aussi sur le chemin du futur chauffage à distance, nous avons fait les études énergétiques, le COCB et les différents diagnostics qu'il fallait faire sur ce bâtiment. Et nous les avons faits l'année passée.

Mme J. Potin :

Elles ont coûté CHF 42'282.32 ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Non. Cela a coûté env. CHF 10'000.- de plus de ce qu'on mettait annuellement pour ce parking.

Mme J. Potin :

Elle demande à quoi correspondent les autres CHF 30'000.-?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Il y a la conciergerie, les changements de néons, toutes les petites réparations qu'on fait régulièrement sur ce parking, et les frais d'entretien qui sont réguliers. Elle n'a pas les détails avec elle, mais elle va les chercher et en informer Mme J. Potin.

Mme J. Potin :

Volontiers, elle appréciera de les recevoir.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 55 à 65

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES - p. 66 à 68

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 69 à 71

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 72 à 73

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 74 à 78

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 79

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN IMMOBILIER - p. 80 à 83

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE COMPTABLE - p. 84 à 85

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

TABLEAU DE RÉSULTAT - p. 86 à 87

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 - p. 88 à 90

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

P. 88 - Rubrique 9101 - Compte postal

Il y a CHF 4'560'403.16. Est-ce qu'il y aurait moyen de faire mieux et de placer dans des placements sûres, comme des obligations suisses ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Oui il y a ce montant-là au 31 décembre 2023, mais il faut savoir une chose, c'est qu'au début de l'année 2024, il y aura les acomptes de la péréquation et des aides sociales à payer. Du coup, il nous faut 2-3 Mio pour cela. Il comprend la question, mais tous les 3 mois, ce sont des gros montants qui sortent.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

INVENTAIRE DES TITRES, TABLEAU DES INVESTISSEMENTS, TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX, PATRIMOINE COMMUNAL - p. 91 à 106

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ÉLÉMENTS DE COMPTES- p. 107 à 132

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2023.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 07/2024 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 07/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024;
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

d'approuver les comptes 2023 tels qu'ils sont présentés.

La Présidente remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

Acclamations

8. PRÉAVIS 08/2024 - RAPPORT DE GESTION 2023

Chacun-e a reçu le rapport de gestion ainsi que la copie du rapport de la commission de gestion 2023, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Pittet :

Il se réfère au rapport de la commission de gestion et y ajoute une remarque. Lors de notre étude sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion, la Municipalité a pris le temps de répondre point par point à une grande partie des points ouverts dans le rapport de gestion 2022 de la Cogest et ce travail permet d'en clôturer beaucoup et d'en faire évoluer quelques autres. Merci beaucoup à la Municipalité d'avoir fait ce travail. Ça va considérablement réduire le rapport de la Cogest l'année prochaine.

Il remercie la Municipalité, le boursier, toute l'administration pour la disponibilité et les renseignements apportés, ainsi que ses collègues de la Cogest pour leur implication et leur ouverture d'esprit dans les débats.

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2023 tel que présenté.

La Présidente :

Chacun-e a reçu par écrit la réponse de la Municipalité sur les vœux et observations formulés par la commission de gestion. C'est la première fois que l'on procède ainsi.

Nous allons passer en revue le rapport de gestion 2023, dicastère par dicastère, et en profiterons pour rappeler les observations et vœux dans les chapitres concernés. La Municipalité se prononcera si elle le souhaite sur chaque observation et vœu et la discussion sera ouverte.

Comme le précise notre nouveau règlement à l'article 101, si la position de la Municipalité diffère avec celle de la Cogest, il y aura un vote pour maintenir ou pas le vœu.

Une fois tous les chapitres passés en revue, nous voterons sur le préavis dans son ensemble.

La Présidente demande à chaque intervenant de bien vouloir, **au moment de poser sa question, préciser la page et le paragraphe** auxquels elle se rapporte.

La Présidente passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 5 à 23

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES - p. 24 à 38

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

ÉCOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT - p. 39 à 50

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

URBANISME, ÉNERGIE, DURABILITÉ, ET POLICE DES CONSTRUCTIONS - p. 51 à 61

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

SÉCURITÉ, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES - p. 62 à 75

La Présidente rappelle **les vœux** de la Cogest :

Chapitre 2 Application de la « Directive et tarif municipal en matière d'occupation du domaine public » - 2.2 Cas particulier - p. 5

Vœux V/2023.1

Actuellement, certaines places de parc sur le domaine public sont gérées de manière irrégulière de par l'historique de leur mise en place.

La CG demande que la Municipalité mette à niveau les règles d'utilisation et de mise à disposition de ces différentes places.

Chapitre 4 Dicastère « Domaines et voirie » - 4.3.5 Règlement général de police et signalétique - p. 13

Vœux V/2023.3

Le règlement de police communal mentionne des « établissements de bain public » en voulant parler des plages publiques ; en termes de droit cantonal, « établissements de bain public » est réservé aux

piscines publiques. Ce point mérite d'être clarifié afin d'éviter tout quiproquo lié aux règles applicables et à la signalétique des plages.

La CG souhaite que la Municipalité présente une modification du Règlement de police afin de remplacer l'expression « établissements de bain publics » par « plages publiques ».

A l'issue de ce changement, la CG souhaite également que la nouvelle signalétique des plages soit clarifiée.

La Présidente donne la parole au Président de la Cogest s'il veut rajouter un commentaire et à la Municipalité, si elle désire encore s'exprimer sur 2 vœux. Elle l'a déjà fait par écrit.

Il n'y a pas de commentaire.

La discussion est ouverte.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Pour les vœux concernant l'appellation des plages et des établissements publics, il a vu exactement d'où venait le vent et pour une personne qui n'aime pas forcément les chiens sur les plages, changer tout un règlement lui semble beaucoup de travail pour juste une petite formalité. Ceci n'engage pour l'instant que lui.

M. G. Dana :

Il rappelle au Conseil et à M. J.-P. Demierre, Municipal, que c'est le rapport de la commission de gestion. Ce n'est pas son rapport.

La Présidente demande à la Cogest si elle maintient ses vœux.

M. F. Pittet :

La Cogest prend en considération et accepte la réponse de la Municipalité aux 2 vœux ci-dessus.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

DOMAINES ET VOIRIE - p. 76 à 86

La Présidente lit l'observation de la Cogest :

Chapitre 4 Dicastère « Domaines et voirie » - 4.7 Conclusions sur le dicastère - p. 18

Observation O/2023.1

Un rapport journalier est utilisé par les employés de la voirie, permettant une ventilation précise des travaux effectués. Le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2023 ne présente plus de graphique représentant cette ventilation.

La CG regrette que certains graphiques ne soient plus présentés et souhaiterait que la Municipalité les réintègre aux prochains rapports de gestion.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 17 juin 2024.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHEQUE ET PAROISSES ET CULTES- p. 87 à 98

La Présidente lit le vœu de la Cogest :

Chapitre 3 Auberges communales - 3.4 Commentaires - p. 7

Vœux V/2023.2

Les baux des deux auberges arrivent à échéance prochainement. Les montants nécessaires à investir dans des établissements hôteliers et/ou de restauration sont souvent élevés et peuvent être liés au lieu et/ou au restaurateur.

La CG souhaite que la Municipalité mette en place un plan d'investissement lié aux deux auberges communales pour garantir la qualité des lieux et des outils de travail pour les locataires.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 17 juin 2024.

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

Rapport de gestion de la Cogest - 3 Auberges communales -3.1 Tout un Monde - p.6

Elle est surprise de lire dans le rapport de la Commission de gestion, dernier paragraphe, « *Lors de cette révision, la Municipalité envisage de contraindre le locataire à appliquer la charte d'égalité salariale et de mettre en avant les produits locaux* ».

Est-ce que La Municipalité a le droit de se mêler de ces deux sujets en lien avec le renouvellement du bail ?

M. F. Pittet :

Vu de ce qu'on a discuté avec la Municipale en charge, et de ce qu'on a compris et essayé de comprendre, on s'est vraiment renseigné sur les leviers qu'avait la Municipalité pour faire des choix stratégiques dans la gestion de ces 2 auberges. Par exemple, les heures d'ouvertures, le type de standing qu'on peut appliquer à l'auberge, etc. On voulait savoir jusqu'où la Municipalité pouvait ou voulait aller. A priori, ce qu'on a compris, c'est que la Municipalité ne souhaite pas forcément faire de l'ingérence par rapport aux locataires. Ce n'est pas son objectif. Par contre, sur certains aspects, par rapport justement aux produits locaux et la charte d'égalité salariale, la Municipalité pense, qu'éventuellement elle pourrait en discuter lors du renouvellement de bail. Il n'y a rien qui est fixé. Il pense que ça va être une négociation entre le locataire et le bailleur. Après, légalement, il ne peut pas dire si elle pourra ou pas. C'est défini au cours de la discussion entre le locataire et le bailleur, et si elle est saine tout est possible.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Juste un petit complément. On ne peut pas modifier des baux comme ça. Le partenaire signataire peut aussi dire « non je refuse de modifier le bail ». Donc, effectivement, ça va être une discussion, mais c'est un peu des points qu'elle dirait « cosmétiques ». Le bail est existant et sans élément majeur qui demanderait, qui exigerait une fermeture temporaire d'un établissement, on n'arrive pas à résilier un bail. Il faut avoir un très juste motif.

C'est une discussion ouverte qu'on peut avoir au moment du renouvellement. C'est tout.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - p. 99 à 112

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LE RAPPORT

Il y a une observation générale de la Cogest sur le fonctionnement :

Chapitre 5 Gestion 2023 - 5.1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion - p. 19

Observation O/2023.2

La CG relève qu'avec le changement de règlement du Conseil communal, elle a reçu en primeur uniquement le rapport de la Municipalité sur sa gestion.

Pour le bon fonctionnement et la collaboration avec la Cofin, il serait souhaitable que les commissions de surveillance reçoivent l'intégralité des documents, à savoir le rapport de la Municipalité sur sa gestion, les comptes et le rapport de l'auditeur simultanément.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 17 juin 2024.

La discussion est ouverte sur cette observation et le rapport dans son ensemble.

M. F. Pittet :

Une remarque de la commission de gestion sur la réponse de la Municipalité à cette observation.

On la remercie de prendre en compte cette remarque et de l'accepter. Après, on était un peu embarrassé par rapport à la tenue des délais pour rendre les documents, mais on se réjouit, par contre, que la Municipalité s'inquiète de tenir ses délais.

Afin que l'année prochaine, on soit tous sur la même longueur et pour qu'on travaille correctement, il serait nécessaire de présenter, avant les vacances d'été, un programme avec les dates des échéances pour l'année prochaine. Ceci pour qu'on soit à jour avec nos délais et avec nos dates autant d'un côté que de l'autre.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il se permet de faire une petite remarque à ce sujet. Nous avons proposé 2 fois des dates pour rencontrer la Cogest auxquelles nous n'avons pas reçu de retour. C'était pour poser des questions. Finalement, la Cogest est venue le 27 mai 2024 et la Municipalité a reçu ses questions le 3 juin 2024. Le délai était très court pour y répondre. La Cogest a trop attendu pour poser ses questions. Donc, si elle peut venir un peu plus tôt pour les poser, la Municipalité pourra y répondre plus tôt.

M. F. Pittet :

Le programme est prêt pour l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 08/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis no 08/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024 ;

Où le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

9. PRÉAVIS 09/2024 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE ECA 120 DIT LE CARROUSEL À CULLY

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Silverstein :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 09/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Elle vient devant le Conseil en tant que postulante d'un postulat qui avait été déposé en juin 2021 sur l'utilisation des lieux et des bâtiments qui étaient vides dans notre commune et leur utilisation utile pour la population. Et elle vient ici, en fait, un petit peu soutenir la future utilisation qui est encore à prévoir pour ce Carrousel au vu de son emplacement assez central dans le paysage de Cully et puis son côté un petit peu pittoresque. En fait, elle appuiera que le choix de l'organisme, qui utiliserait cet espace-là, soit quelque chose à but plutôt idéal et qu'il s'agisse de la population.

Mme E. Parisod :

Elle a une question par rapport à la priorité de cette étude et des investissements. Il semblerait quand même qu'on a des immeubles locatifs, propriété de la commune, qui mériteraient aussi des rénovations. En son nom personnel, elle pense que c'est peut-être plus important, même si elle ne dénigre pas le côté singulier du patrimoine.

Donc, nous souhaiterions savoir s'il nous est possible d'obtenir une liste d'autres bâtiments qui mériteraient d'être rénovés.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

On trouve la liste dans la communication que nous faisons chaque automne. Donc, la communication 08/2023 de novembre 2023, où nous mettons la liste des priorités que nous fixons, mais que nous sommes obligés souvent de revoir, parce qu'il peut y avoir beaucoup d'aléas et d'imprévus quand on fait un développement de ce genre. Actuellement, même, on a dû modifier cette liste, mais elle sera communiquée cet automne.

C'est sûr que pour nous, c'est plus notre objectif d'entretenir les bâtiments que nous louons.

Mme J. Potin :

C'est encore une fois un projet à Cully ! L'étude de ce projet se monte à CHF 95.000.- auxquels s'additionneront les frais de rénovation à hauteur de CHF 750.000.-. On arrivera presque à un million pour un bâtiment que l'on n'est même pas sûr de louer !

On peut se poser la question de savoir si c'est vraiment nécessaire que ce soit maintenant.

Quel est donc le retour sur investissement ? Il y a de quoi s'interroger.

Elle votera contre ce projet.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

On peut attendre. A l'intérieur, c'est en mauvais état. On peut le laisser s'effondrer, mais il est quand même en note 3 au milieu du village. Donc, elle pense que c'est presque un devoir. Alors, on peut reporter d'une année, de 2 ans ou de 10 ans, mais elle ne peut pas garantir non plus ce qui va se passer. Est-ce que tout-à-coup, il faudra le vider parce que quelqu'un a forcé l'entrée, etc.

Voilà pourquoi, maintenant, on s'est dit ok. On n'a pas pu commencer tout de suite au Temple 1, qui est un chantier qui devait être ouvert en février. Voilà pourquoi aussi, le Carrousel s'étant libéré car il n'était pas vide avant, on s'y est attelé.

Maintenant, vous pouvez toujours repousser le crédit d'ouvrage.

M. P. Vionnet :

Effectivement, c'est encore un investissement à Cully. Il aimerait bien que le Conseil prenne vraiment conscience que contrairement à ce qui est mis dans le préavis où on parle de rendement, on va certainement et vraisemblablement se retrouver avec des coûts opérationnels puisque le locataire potentiel va trouver des restaurants apparemment en saturation. Les commerces, il pense, que le plan de la gare est assez bien muni aujourd'hui et que l'utilisation sera une utilisation de l'administration communale qui va finalement coûter à la collectivité, alors que récemment, il a lu un rapport comme quoi l'administration n'avait pas besoin de locaux !

M. Ch. Duboux :

Il abonde évidemment dans les propos qui ont été cités. Alors, lui, et il n'est pas tout à fait le seul à penser que concernant la priorité des bâtiments de la commune, c'est encore une fois à Cully, pour un objet qui est devisé à plus de CHF 900'000.- avec 20% d'honoraires, ce qui fait un petit peu réfléchir, car les honoraires d'un architecte ne sont pas 20%, mais c'est ce qui est marqué dans le rapport, et pour que ce soit pour une association comme cela a été dit précédemment pour des choses qui ne vont rien rapporter.

Il pense qu'il faut mettre la priorité sur des logements, sur des choses qui sont efficaces et utiles, pas sur des choses qui seront secondaires. Raison pour laquelle, un certain nombre de ses collègues et lui-même voteront contre ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 09/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 09/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024 ;

Oùï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 24 voix pour, 14 contre et 7 abstentions

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.- TTC pour l'étude de la rénovation de l'édifice ECA 120 dit Le Carrousel à Cully ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

10. PRÉAVIS 10/2024 - RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande à la rapportrice de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme D. Blailé-Riccard :

Elle se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 10/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. L. Gfeller :

Une question sur le règlement. Section 3 - Taxe sur les résidences secondaires - Article 13 - Montant de la taxe. Comment est-il prévu de contrôler le nombre de nuitées des résidences secondaires, notamment, il est précisé +/- un tarif différencié entre +/- 60 nuitées. Et puis, pourquoi le maximum entre +/- 60 nuitées est-il le même alors qu'on a des tarifs différenciés. On aurait pu avoir des maxima différents et pourquoi ne pas avoir un taux unique indépendamment du minimum par intervalle du nombre de nuitée ?

M. R. Bech, Municipal :

L'article 13 du nouveau règlement qui est proposé est rigoureusement le même que l'ancien article de l'ancien règlement sous « Montants des taxes de séjour ». Donc, il n'y a rien de changé, mais ce n'est pas une réponse à votre question, il en convient parfaitement. Simplement, l'idée, est que les propriétaires de résidences secondaires font appel aux services communaux. Donc, on a estimé qu'il était juste de faire une différenciation des tarifs, par rapport à la valeur, de manière tout à fait aussi simple, schématique et praticable possible.

Alors après, quant aux contrôles, c'est peut-être demander à l'APOL une équipe de surveillance de plus pour aller faire le tour des résidences secondaires. Les contrôles, c'est effectivement une chose qui est extrêmement aléatoire, difficile à vérifier. Cela dit, l'enjeu d'une mise en place d'un contrôle, qui coûterait probablement quelque chose par rapport à ce que ça pourrait amener et rapporter, lui paraît de toute façon tout à fait disproportionné. Donc, des contrôles se font un petit peu au coup par coup, ou par rapport à ce qu'on pourrait nous donner comme information, mais c'est vrai que nous n'avons pas la possibilité de faire des contrôles systématiquement.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 10/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°10/2024 de la Municipalité du 6 mai 2024 ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 43 voix pour et 2 abstentions

1. **d'abroger** le règlement du 26 septembre 2011 instituant une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires ;
2. **d'approuver**, tel que proposé, le nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires ;
3. **de charger** la Municipalité de fixer son entrée en vigueur, en principe au 1^{er} janvier 2025, sous réserve de son approbation par le Chef du département cantonal des institutions, du territoire et du sport.

11. COMMUNICATION 01/2024 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE LA COMMISSION DE GESTION - LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON JAUNE À CULLY

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

M. F. Pittet :

La commission de gestion, qui avait fait cette interpellation, remercie la Municipalité pour sa réponse. Et la seule petite remarque qu'elle a, c'est que face à l'éventuelle, probablement certaine, possibilité que l'administration partage les locaux de co-working, nous sommes certains que la Municipalité sera sensible à la confidentialité à l'intention des prêts.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

12. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Pour l'année allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, nous avons l'honneur d'élire ce soir les nouveaux membres du Bureau.

Composition du nouveau Bureau du Conseil :

Président :	Loïc Desfayes - Vert'Libéraux
1 ^{er} vice-Président :	Laurent Berthet - PLR-ICD
2 ^{ème} vice-Président :	Léon Denisart - PSIG
Scrutatrice :	Elodie Parisod - PLR-ICD
Scrutatrice :	Nathalie Pfeiffer - BEL Action
Scrutatrice suppléante :	Delphine Blailé-Riccard
Scrutatrice suppléante :	Eliane Pillevuit Jarne - BEL Action
Secrétaire suppléant :	Jérémy Berthet - PLR-ICD

Ils-elles sont élu-es avec acclamations.

13. NOMINATION À L'ASCL ET À L'AIEJ**ASCL**

MM. Mathieu Cardinaux BEL Action et Laurent Berthet PLR-ICD démissionnent.

Pour les remplacer, Mmes **Eliane Potterat BEL Action** et **Elodie Parisod PLR-ICD** sont proposées et sont élues avec acclamations.

AIEJ

M. Tom Ellis BEL Action démissionne. M. **Patrice Humbert BEL Action** est proposé et est élu avec acclamations.

14. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau n'a rien reçu.

15. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTRECOMMUNALES

La Présidente donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaiteraient intervenir.

M. R. Baehler - ASCL :

Le résumé de la dernière séance de l'ASCL a déjà été mentionné lors de la séance du Conseil communal du 6 mai dernier.

Le mercredi 4 septembre 2024, par contre, le Préfet visitera l'ASCL dans le cadre des visites des associations de communes.

Il tient encore remercier MM. L. Berthet et M. Cardinaux pour leur engagement au sein de l'ASCL et félicite Mmes E. Parisod et E. Potterat pour leur élection comme membres à l'ASCL. Il aura le plaisir de les assermenter lors de la prochaine séance.

Acclamations.

M. J. Cuénoud - AIEJ :

Il n'y a pas eu de séance depuis la dernière séance du Conseil et on se réjouit d'avoir M. P. Humbert comme nouveau membre.

Acclamations.

M. F. Lederrey - APOL :

Le Conseil intercommunal de l'APOL s'est réuni le 30 mai 2024 à Puidoux. Les rapports de comptes et de gestion de l'APOL ont été passés en revue, ainsi qu'une votation qui a été acceptée concernant un nouveau règlement portant sur la vidéosurveillance existante du bâtiment de l'Hôtel de police de Lutry, car il n'existait pas de règlement pour cette vidéo.

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :**

Il remercie les conseillers-ères pour l'acceptation de tous les préavis de ce soir. C'est toujours un plaisir pour nous quand tout passe, même si le Carrousel a passé à la raclette.

Il remercie également :

- Notre administration, nos chefs de services et tout particulièrement le greffe pour l'élaboration du rapport de gestion qui est une vraie mine d'informations et c'est un immense travail pour le mettre en page.
- Le boursier, M. Yves Sesseli, pour sa présence ce soir et toute l'année.
- Mme Daniela Nagy pour son excellente présidence durant cette année. *Bravo. Acclamations.*
- La nouvelle équipe du Bureau du Conseil et il lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles tâches. Merci d'accepter et de vous engager pour notre commune.
- Ses collègues en Municipalité, puisque nous arrivons au terme de la 3^{ème} année de la législature. Donc, merci à ses collègues pour leur travail tout au long de l'année et de leur présence, tout le temps régulière, aux séances de Municipalité.
- Notre huissier, M. P.-A. Genton, toujours présent et disponible pour nos séances.

Une information pour la sortie du 22 juin 2024. Les conseillers-ères vont recevoir prochainement un petit programme très précis par e-mail. On est en train de le finaliser avec les chefs de service.

Il souhaite à toutes et à tous une belle soirée, un bel été, s'il arrive peut-être. Il semble que la semaine prochaine, il arrive. Il va faire chaud.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie les conseillers-ères pour l'acceptation du préavis concernant le nouveau règlement et surtout la possibilité de faire percevoir la taxe par un tiers. Alors, ça ne va pas amener une révolution complète, parce qu'il y a beaucoup de taxes de résidents qui ne sont pas en provenance de la plateforme Airbnb, les hôtels notamment, mais enfin, ça va quand même entraîner un petit peu de simplification administrative pour notre bourse, on n'aura plus à les facturer. Et puis, peut-être, il espère, une certaine égalité de traitement quand même entre les loueurs qui jouent le jeu et les éventuels loueurs qui ne jouent pas le jeu. Il ne nomme et accuse personne, mais on sait très bien comment ça va, il y a parfois des nuitées qui échappent.

C'est aussi un petit peu le but de cette nouvelle possibilité de perception de cette taxe.

2 informations :

- La pétition sur la taxe des déchets verts. Nous avons reçu officiellement et formellement la pétition avec 835 signatures le 28 mai 2024. La presse était là, il y a eu des photos dans les journaux. L'étape d'après est que nous allons en Municipalité, en tout cas lui-même et son chef de service, dans un premier temps, recevoir les initiants ou certains membres du comité pour en discuter et voir la suite à donner à cette pétition.
- A la dernière séance, il avait informé qu'on allait mettre en place une démarche participative, une sorte d'atelier participatif pour évoquer, discuter et imaginer le futur du site du collège du Genevrey dans l'hypothèse où le projet, sur lequel nous travaillons actuellement, de réunir ensemble les élèves primaires sur le site élargi des Ruvines devait se réaliser. Nous allons donc organiser cet atelier participatif. Nous avons fixé la date, il aura lieu le 31 août 2024, samedi matin à 09h00, au collège du Genevrey avec une séance d'atelier qui sera bien évidemment suivi d'un débat. Il invite tous à s'y inscrire. Le tout ménage est en train de se préparer et sera évidemment distribué à toute la population de BEL. Il y aura également un relais bien entendu sur les pages web de la commune.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

2 informations :

- Nous avons eu la chance d'accueillir, le 17 juin 2024, aux Combles de la Maison jaune à Cully, la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, Mme Christelle Luisier Brodard, pour faire une conférence de presse à propos d'une enveloppe assez conséquente qui va être demandée au Grand Conseil pour soutenir les communes dans la mise en place et l'exécution d'un plan énergie et climat communal (PECC). Elle est venue à Cully pour faire cette conférence de presse parce que le Canton, donc l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) a jugé que Bourg-en-Lavaux avait un plan énergie et climat communal particulièrement intéressant et novateur, et était particulièrement avancée sur ce sujet. Donc, ça nous a fait tout à fait plaisir de pouvoir l'accueillir et de présenter ce qui a été fait et ce qui est toujours en cours de réalisation à Bourg-en-Lavaux. Et évidemment que si ce train de subventions se concrétise, on va regarder cela pour aller chercher de l'argent au Canton pour continuer à faire plein de choses dans le cadre du plan énergie et climat communal.
- Les 10 communes de Lavaux, regroupées sous la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) ont lancé avec le Canton, la direction de l'énergie et avec la direction du patrimoine, une étude et un futur guide pour les panneaux solaires sur l'ensemble du territoire de Lavaux. On en a fait un pour les sites qui sont inscrits à l'ISOS de la commune et maintenant, tout le monde s'est réuni pour étendre cela à l'entier de Lavaux, donc tous les sites ISOS qui sont dans le périmètre Lavaux et ainsi que tout l'IFP, c'est-à-dire tout ce qui est hors zone à bâtir. Ce qui est un élément très important, parce que c'est des bâtiments qui sont extrêmement visibles et puis sur lesquels, il y a actuellement un peu de flottement sur la façon qu'a le Canton de traiter les aspects patrimoniaux liés aux panneaux photovoltaïques. Donc le Canton s'est inspiré de ce qu'on a fait pour l'étendre

à une plus grande échelle, ce qui est aussi un gage de qualité sur ce qui a été fait et ce qui nous réjouit particulièrement. *Acclamations.*

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il n'a pas de communication.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il invite les conseillers-ères le mercredi 10 juillet 2024, à 08h00, au martelage dans nos forêts, dans le massif de la Tour de Gourze. C'est toujours un moment intéressant. On sera en compagnie du garde-forestier et du futur contremaître de la Centrale des forêts. On passe un petit moment dans la matinée à marquer les arbres qui vont être abattus et faire aussi la problématique des coupes d'éclaircies qui changent un petit peu les volumes de bois qu'on abat s'il y a des bonnes conditions, ce n'était pas le cas cet hiver.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet

Elle n'a pas de communication et merci pour l'intérêt que vous portez à ce dicastère.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Il n'a pas de communications.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. Ch. Duboux :

Il a 2 interventions.

Au nom du groupe PLR-ICD, ainsi qu'en son nom propre, nous voulons remercier et féliciter la Présidente sortante, Mme D. Nagy, pour l'excellent travail qu'elle a accompli cette année. Elle a effectué ses tâches vraiment avec compétence, une ouverture d'esprit, un grand calme et une très grande efficacité. Qu'elle en soit remerciée. *Acclamations.*

2^{ème} point, c'est peut-être pour M. J.-P. Demierre, Municipal. Concernant la circulation à Epesses. On est tous conscients qu'il y a à présent une impasse, ce qui est dû aux travaux d'aménagement des Luges à Epesses, et puis il y a une signalisation qui est bien faite notamment à Riex et il y a une autre signalisation qui est faite à l'entrée d'Epesses qui dit « impasse à 550 m ». Certains veulent toujours essayer de passer lorsqu'ils arrivent à l'entrée d'Epesses, comme ça va être bouché à 550 m, ils descendent le ch. de l'Ouchette, ce qui fait que certains de ses voisins du Crêt-Dessous demandent le complément de signalisation suivant, qu'il leur paraît simple. Il faudrait mettre un panneau « impasse » pour les gens qui descendent le ch. de l'Ouchette à l'entrée d'Epesses quand on vient de Riex, pour bien indiquer que lorsqu'on arrive au Crêt-Dessous - ce qu'on a essayé d'expliquer aux braves gens, mais qui veulent évidemment se montrer plus malins parce qu'ils veulent avoir la preuve par eux-mêmes - si on continue tout droit, après il y a des escaliers pour rejoindre la route cantonale. Ça ne va pas bien. Donc, on leur dit, mais certains sont dubitatifs.

Ça serait quelque chose qui lui paraît simple et peut-être utile.

L'autre chose, le panneau interdiction générale de circuler au début du chemin du Calamin juste en face de chez lui, à la pl. du Crêt-Dessous, il est tellement effacé et mangé par les UV qu'il serait opportun de le changer, parce qu'on voit à peine qu'il y avait à l'époque du rouge et du blanc.

Donc moyennant ces 2 remarques, il pense que ses différents voisins du Crêt-Dessous seraient satisfaits. Merci d'y donner suite.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Merci pour les informations. Effectivement, le panneau « interdiction générale de circuler rouge et blanc » au début du ch. du Calamin va être changé.

Pour le panneau « impasse » pour le Crêt-Dessous, on va le faire aussi. On est encore en période d'essai sur ces travaux d'Epesses. Donc, il y a des adaptations à faire tout au long des travaux, en tout cas prochainement sur ce secteur. Il pense que M. JC Schwaab, Municipal, ne le contredira pas et on adaptera suivant la situation.

On ne peut pas interpellier l'APOL pour les chemins de vignes pour l'instant, mais à voir.

M. JC Schwaab, Municipal :

Alors, effectivement, on est en période de rodage et puis la signalisation va encore évoluer, notamment aussi à Rieux pour signaler que les commerces d'Epesses sont accessibles. Alors c'est indiqué sur le panneau qui est juste à la sortie du giratoire, mais comme tous les panneaux routiers, il a le défaut de ne pas être vu par un certain nombre d'automobilistes et aussi de cyclistes, ce qui fait qu'on doit réfléchir à la façon d'améliorer la situation pour que les gens ne se trouvent pas dans la situation qu'ils doivent aller essayer de tourner à Epesses.

Et puis en ce qui concerne l'intervention éventuelle de l'APOL dans les chemins de vignes, nous en discuterons évidemment en Municipalité pour accorder nos violons, et puis vous donner une réponse sur la présence de l'APOL qui corresponde à l'avis du collègue et pas à l'avis de l'un de ses membres.

M. Y. Kazemi :

Il déclare un intérêt sur l'intervention qui suit. Un intérêt personnel et un intérêt aussi beaucoup de de son voisin qui est en situation d'handicap. La commune offre un service pour appuyer les personnes en situation de handicap pour le débarrassage d'un certain nombre de déchets et son voisin fait partie des gens qui ont besoin de ce service. Voilà plus de 3 mois qu'il a appelé la commune et il l'a sollicitée aussi pour appeler pour voir s'il y avait la possibilité de faire bêtement évacuer son papier. Force est de constater qu'aujourd'hui, rien n'a bougé.

Cette situation, elle le gêne, d'abord en tant que conseiller, parce que cette réponse qu'on donne à une personne en situation d'handicap, elle questionne. A titre personnel, il doit avouer qu'elle le fâche. Et évidemment, il comprend que dans le quotidien, ce n'est pas facile, mais il faut aussi s'imaginer ce que ça représente, pour une personne en situation d'handicap, le fait qu'elle ne peut pas gérer ses déchets elle-même. Alors on va l'aider, mais il ne croit pas que ce soit ça la solution. Donc, il part du principe que son intervention devrait engager le fait que, s'il donne l'adresse rte de Lausanne 31 à Cully, on puisse avoir dans les meilleurs délais une personne qui débarrasse ses papiers. Et il s'interroge aussi sur la sensibilité de nos collaborateurs à cette question du handicap. On a des personnes en situation de vulnérabilité. Et à titre personnel, il doit avouer que les réponses qu'il a reçues l'ont surpris et il demande juste d'y prêter une attention bienveillante. Il remercie d'avance.

M. R. Bech, Municipal :

Il entend évidemment bien cette intervention et il l'entend également malheureusement aussi pour la toute première fois, donc il va voir avec le service ce qu'il s'est passé et voir ce qu'on peut faire.

M. Y. Kazemi :

Il est surpris que ce soit la première fois que le Municipal entend ce genre de situation. Il pensait l'appeler, mais à dessein ne l'a pas fait. Il explique sa démarche. Il a voulu se mettre dans cette situation-là pour voir finalement ce qu'on va lui répondre.

M. R. Bech, Municipal :

La demande, effectivement, doit être déposée à l'administration pour qu'elle soit traitée. Elle n'a peut-être pas été traitée ou mal été traitée. Il ne peut y répondre. Mais, dès l'instant où l'on annonce une prestation dans l'agenda communal sur le site de la commune, là manifestement, il y a un droit

absolu à cette prestation. Parce qu'on nous l'a demandé aussi dans des situations des fois un tout petit moins délicates, et là on en a effectivement décliné.

Mais là, cela lui paraît tellement évident, et il va vérifier la réponse de l'administration.

M. M. Silverstein :

Il a une interpellation pour M. J.-Y. Cavin, Municipal. En fait, il a 2 questions.

Il y a eu un communiqué de presse, ce printemps, de plusieurs communes, à peu près une dizaine de commune de Pully à Montreux qui se regroupées pour les appels d'offres sur la photovoltaïque et Bourg-en-Lavaux n'en faisait partie. Il aimerait savoir pourquoi ?

Et puis aussi, est-ce qu'on peut nous mettre au courant des projets de photovoltaïque sur le complexe sportif de la Tioleyre et le collège du Vanel ?

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

Il ne répond qu'à la première partie parce qu'il n'est pas en mesure de répondre à la deuxième question.

Il précise que M. M. Silverstein lui a transmis sa question il y a une semaine et demi, ce qui lui a permis de poser des questions à gauche et à droite pour pouvoir y répondre aujourd'hui.

Il a eu la chance de participer à la journée des communes vaudoises, le 8 juin 2024, où il a pu rencontrer plusieurs municipaux qui faisaient partie de cette rencontre et qui ont lancé cet appel d'offres. C'est une démarche spontanée entre plusieurs communes à laquelle la commune de Bourg-en-Lavaux n'a simplement pas été invitée. Sur la base de rencontres qui se sont faites entre les délégués à l'énergie de ces différentes communes, il a simplement demandé qu'on en fasse partie et être présent. Et puis, que le projet qui allait être porté à cette loi intercommunale puisse aussi, s'il est intéressant, être porté par la commune de BEL.

Il n'avait pas vu passer ce communiqué. Il ne savait pas du tout que ces communes avaient lancé un tel projet.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elle répond à la 2^{ème} question de M. M. Silverstein.

Pour le complexe sportif de la Tioleyre, de même que pour le collège du Vanel, oui, nous avons analysé la situation et procédé à des appels d'offres. Finalement la Municipalité a décidé que ce n'était pas prioritaire de mettre maintenant des panneaux solaires sur le toit de la Tioleyre, et puis vu l'avenir incertain du Vanel, la rentabilité était juste limite si on mettait des panneaux solaires avec une bâche sur le collège du Vanel.

Donc, on a préféré ne pas mettre la priorité sur ces objets.

M. F. Pittet :

Une question sur le jardin Rosalie de Constant. Le préavis nous annonçait des fins de travaux à la fin du 1^{er} semestre 2024, mais il reste 13 jours, il pense que ça va être un peu tendu.

Une autre question sur les travaux sur la route de Crétaz. On entend quelques voix qui ne comprennent pas pourquoi ça prend au tant de temps. Il est convaincu que c'est un chantier extrêmement compliqué, vu la pente et la place à disposition. Mais, est-ce qu'on pourrait avoir quelques explications pour rassurer les plus inquiets de notre commune.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Le jardin Rosalie de Constant. Effectivement, nous avons depuis quelque temps abandonné l'idée de tenir ce délai. L'entreprise, qui va procéder aux travaux, doutait même en commençant au printemps de pouvoir planter assez tôt avant les chaleurs. On ne savait pas encore au printemps que le mois de juin serait pourri. Et donc, elle préférerait reporter les travaux pour être sûre de planter plutôt fin septembre-début octobre. La raison est vraiment pour la qualité des plantations.

M. R. Bech, Municipal :

Pour le chantier de la route de Crétaz- chemin de la Branche, qui passent sous la voie CFF à Grandvaux. Effectivement, c'est un chantier assez complexe. Evidemment, il y a beaucoup de choses à faire. C'est des gros travaux. Selon l'avis des travaux qui avait été envoyé au mois de novembre 2023, il était prévu de travailler sur une période de 10 mois. De toute façon, la durée initiale était déjà relativement longue. Ce qui s'est passé aussi, c'est que quand nous avons commencé à creuser en haut de la route de Crétaz, l'idée était de faire des travaux de rénovation pour la Romande Energie en même temps que nos propres canalisations d'eaux potables, mais aussi claires et usées. Et puis en creusant, parce qu'on n'a pas forcément toujours des plans exacts au cm près pour savoir où sont les canalisations, on s'est aperçu que les canalisations étaient tellement imbriquées, qu'il a fallu d'abord commencer par les rénovations et les nouvelles installations de la RE. Cela a duré un peu plus de 2 mois, et puis ensuite on a commencé à avancer sur nos propres travaux.

Donc, l'essentiel du retard, par rapport au délai initial, est lié à cet aléa qui a été découvert au moment des premières fouilles. Voilà la raison principale de ce chantier qui donnait un peu l'impression d'être à l'arrêt, ce n'était pas le cas. Il y a eu un décalage dans le temps.

Selon le planning, on commence gentiment à monter, on va bientôt passer sous le tunnel-pont CFF. Là, également, comme c'est les CFF, on a un certain nombre de discussions avec eux quant à la nature des travaux de renforcement qu'il faut faire. Ça prend du temps. Avec les CFF, ce n'est pas toujours très simple. Donc, le chantier va normalement se terminer à la fin de l'année 2024, s'il n'y a pas d'autres problèmes.

M. J. Gygax :

Il relaie la discussion avec un vigneron de Riex par rapport aux vélos et il y a une demande potentielle par rapport à la mise en place de supports provisoires, car il y a beaucoup de vélos qui sont laissés, notamment sur la pl. R. Th. Bosshard, et un peu partout. Est-ce que ce serait pertinent ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Ce sujet est en discussion avec M. J.-P. Demierre, Municipal.

M. J. Cuénoud :

Par rapport au débarcadère de Cully, il aimerait savoir s'il sera réparé d'ici fin juin-début juillet ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il n'y aura pas de retard, en principe fin juin, mais il pense que le débarcadère sera réparé plutôt début juillet. Il sera prêt pour le 1^{er} août 2024.

M. S. Hope Weber :

Plusieurs remarques lui ont été faites à Cully. Suite aux travaux à la route de Lausanne, il y a beaucoup de places de parc qui ont disparu et il y a pas mal de gens qui ont payé un macaron et qui ne trouvent plus forcément des places. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour eux ou qui va leur être communiqué, parce qu'il y a des gens qui ont été jusqu'au fond des Colombaires et à Moratel, sans y trouver de place. Les Fortunades étaient complètes même de 12h00 à 16h00.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y a des places de parc avec macarons jusqu'à Moratel, si on fait 400 m. le long du lac, on trouve des places. Donc, on en voit souvent de libres. Il lui semble qu'aux places avec horodateur à Moratel, les macarons sont acceptés. Donc, là-bas il y a tout le temps de la place. Il va encore vérifier avec M. P. Favey la durée des travaux et puis le système macaron jusqu'où il va. A la rue de Lausanne, il doit y avoir environ une trentaine ou une vingtaine de places, donc Moratel, quai de l'Indépendance, c'est avec macaron. Ça doit être suffisant, mais effectivement, aux Fortunades, il y en a un peu moins. Il est très prisé ce parking.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

La Présidente dit 2 mots avant de clore cette séance avant de céder sa place :

Tout d'abord, elle aimerait remercier Mme Catherine Fonjallaz, secrétaire, et tous les membres du Bureau pour leur travail et la bonne ambiance qu'on a eue. A vous toutes et tous, merci pour votre engagement.

Merci aussi à la Municipalité, à Mme Sandra Valenti, MM. Pierre-Alain Genton et Yves Sesseli, pour les échanges constructifs toujours sympathiques.

Une année ça passe relativement vite. Elle a eu beaucoup de plaisir. Elle est reconnaissante de tout ce qu'elle a pu apprendre, de ce qu'on a pu apprendre tous ensemble. Elle est sûre que ça servira pour la suite. Pour sa part, elle en tire en tout cas de bons enseignements.

Elle souhaite une bonne continuation au nouveau Bureau.

La Présidente clôt l'assemblée à 22h30.

Acclamations.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz

Cully, le 26 août 2024